

Communauté de communes du Pays de Nay



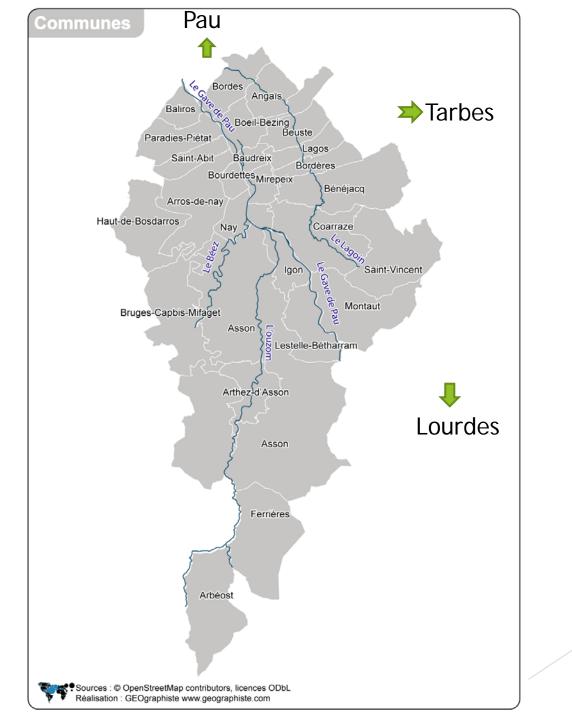
« La mutualisation en Pays de Nay : un quasi non sujet ... indispensable »

« Dans les petites communautés, souvent situées en zone rurale, sans réels services structurés, la mutualisation doit prendre en considération un angle économique sinon cela peut coûter très cher : la création de nouveaux services sous-tend des recrutements... ».

Floriane BOULAY, ADCF, printemps 2015.

Sommaire

- Présentation CC Pays de Nay
- Préalables...
- Ce qu'a fait la CC du Pays de Nay
- La mutualisation vue des communes...
- ► La mutualisation vue de l'EPCI...
- Quelques conclusions...



Données

- Créée en 2000
- 28 000 habitants
- ▶ 28 communes au 1/01/2017, dont 7 communes de montagne
 - ► EPCI interdépartemental/interrégional (2 communes Hautes-Pyrénées)
 - ▶ SDCI: extension à 2 communes en 2017
- Ville-centre : Nay 3 500 hab / 12% population regroupée
- Régime TPU en 2005
- ▶ 60 ETP
 - 71 ETP consolidés (+ syndicat Eau-Assainissement)
- Budget 2016 : 29 M€
 - DRF : 13,7 M€
 - ▶ Ratio 7 Personnel/DRF Budget principal : 14% DRF
 - ▶ Ratio 7 consolidé (budgets annexes) : 17,3% DRF
 - ► Moyenne CC FPU : 22,8%

Compétences

Obligatoires

- Aménagement de l'espace
 - Schéma de cohérence territoriale
 - Réserves foncières
 - Technologie information et communication (TIC)
 - ► SIG (adhésion APGL)
 - Compétence aéroportuaire
 - Contrat d'axe ferroviaire
- Développement économique
 - Zones d'activités économiques
 - Immobilier d'entreprises

Optionnelles

- Déchets ménagers (marché public)
- Assainissement non collectif (régie)
- Tourisme (OT) (régie)
- Plan local de randonnées (marché public)
- Aides associatives
- Petite enfance (régie)
- Coordination contrats jeunesse
- Soutien Mission Locale-Pôle emploi
- Piscine (reprise en régie en 2012)
- Services aux personnes : portage de repas en liaison froide, transport à la demande (marchés publics)
- Culture : réseau lecture publiquepatrimoine-soutien arts contemporainséducation musicale (régie et associatif)
- Habitat et cadre de vie (paysages)
- Santé (plateforme urgences 1^{er} recours)
- Autres : MO déléguées pour le compte des communes

Préalables

- Raisonner à partir du « bloc communal de services» (communes + EPCI)
 - ► En termes de dépenses : partir de tous les services à la population, communaux et communautaires
 - ► En termes de recettes (cf notamment dotation de solidarité)
 - ► En termes d'investissements (exercice de « revue collective »...)
- Un « sujet plus urbain » ?...
 - ▶ Dans les rapports ADCF 2011 et 2015, les EPCI urbains représentent 80% des exemples de mutualisation présentés...
 - ► Tous les rapports, à ce niveau, mettent en relief la logique prédominante des mutualisations avec la Ville-centre
 - ▶ Rapport ADCF 2011 : dans 11 EPCI des 20 étudiés la ville-centre représente + de 50% de la population de l'EPCI

Le schéma arrêté par la CC du Pays de Nay

La mutualisation, une pratique ancienne et large

- ▶ CDG 64 : gestion statutaire RH, service remplacement-renfort...
- CNFPT : plan de formation mutualisé
- Adhésions au Syndicat Mixte APGL : services juridiques, informatique, techniques, voirie, SIG (2016)...
- Syndicat Eau-Assainissement Pays de Nay (en voie d'intégration à la CC)
 - ▶ 12 agents mutualisés
- Groupements de commande : CCPN/Syndicat mixte traitement déchets...
- Maîtrises d'ouvrage déléguées : réhabilitation décharges communales, restauration Calvaire Lestelle-Bétharram...
- Mutualisations « interterritoriales » :
 - gestion RAM-Ludothèque : avec CC Vallée d'Ossau
 - déchetterie : avec CC Gave et Coteaux
 - Cyberbase : avec 2 CC jusqu'en 2014...

Pays de Nay : mutualisations existantes

- Ne pas omettre : les mutualisations existantes entre communes (partages de matériels, SIVU...)
- Au final, pratique ancienne (années 1990) de tous les formes de mutualisation :
 - De processus : groupements de commande, MO déléguées...
 - ▶ De personnel :
 - mises à disposition de personnel/conventions de mutualisation (Eau et Assainissement en particulier)
 - ► Service commun: Urbanisme-ADS (2015)
 - ► Interterritoriales (avec CC voisines)
 - De prises de compétences / « intégration » communautaire (forme la + achevée)
 - ▶ A ce jour personnel et missions mutualisés : 27% frais personnel CC

Projet de schéma de mutualisation de services 2012-2015

- -Bureau 18/03/2013
- -Groupe de travail CCPN/Communes 2013-2014
- (7 communes volontaires)
- -Commission Administration générale -Finances 13/12/2013 et 16/10/2014

Secteurs de mutualisation possibles :

- Service urbanisme intercommunal/instruction autorisation droit des sols : priorité (cf étude CCPN 2012 et Bureau 18/03/2013)
- Gestion rythmes scolaires
- Services techniques : bâtiments publics, voirie, espaces verts, incendie, banque de matériels...
- Gestion des risques
- Restauration collective
- Action sociale communautaire (étude en cours)
- Action sociale/personnel
- ► Informatique
- Formation

Secteurs exclus :

Services « supports » : RH-financesjuridique-commande publique

Schéma de mutualisation approuvé (2015)

- Création d'un service commun Urbanisme-Instruction droit des sols
 - ► Modalités : recrutement « sec » de 3 ETP (2,5 pourvus dont 0,5 en partie mutualisé avec APGL), en l'absence de services existant dans les communes
 - ▶ ... et en l'absence de ville-centre importante
 - ► Avantage : mutualisation « ouverte », non circonscrite à la ville-centre...
 - ► Réflexions futures/autres champ de mutualisations :
 - ► Services techniques (APGL actuellement)
 - ► Assistance juridique (APGL actuellement)
 - ► Informatique (APGL actuellement)

. . .

Dynamique collective : la mutualisation vue des communes

Vu des communes...

- Un certain « défaitisme » parfois : « A la fin, tout va aller à la CC »...
- ▶ Un bonne appréhension par les communes du lien croissant avec l'EPCI et de l'approche de +/+ partagée :
 - Des services communaux/services communautaires
 - Des investissements communaux/investissements communautaires (cf contrat territorial commun avec le Dpt)
- Le service communal de proximité est essentiel, et pour les communes, et pour l'EPCI :
 - Principe de subsidiarité : laisser aux communes ce qu'elles font très bien...
 - ► Ex : compétence action sociale/projet de CIAS : décision de ne pas supprimer les CCAS...
 - Principe d'efficacité : ne pas alourdir et complexifier...
 - Ex : la CC n'est pas allée sur la gestion des temps périscolaires
 - Principe de mutualisation de la ressource : soutenir financièrement le service public communal de proximité
 - Nouvelle dotation de solidarité sur 3 ans / services à la population : 600 000 €
- A noter : au final, à ce jour, aucune mobilité de personnel communal dans le cadre du schéma de mutualisation
 - « GPEC du pauvre »…

Dynamique collective : la mutualisation vue de l'EPCI

Vu de l'EPCI...

- Les mutualisations existent déjà, les vrais enjeux financiers ne résident pas là..., le législateur « met un peu à côté de la plaque ici »...
- Pour une CC comme celle du Pays de Nay, les vrais enjeux de services et d'économie publique ressortent aujourd'hui de l'opportunité et de la faisabilité des projets de création de nouveaux services (en + de ceux déjà crées depuis 5 ans...) :
 - Culture (médiathèque tête de réseau, cinéma de proximité, patrimoine...)
 - Politique jeunesse (gestion communautaire des lieux d'accueil/ados)
 - ► Action sociale/CIAS...

Vu de l'EPCI...

- Une montée en charge de la CC depuis 2009 sur des compétences de proximité :
 - ▶ Piscine (2009)
 - Crèches (2010)
 - Portage de repas (2011)
 - Culture (2012)
 - ► Transport à la demande (2013)
 - Service commun instruction droit des sols (2015)
 - ...
- Qui impacte de façon significative le budget de fonctionnement communautaire et peut limiter d'autant :
 - ▶ D'autres projets de prises de compétences
 - L'adossement de la mutualisation à la CC en moyens humains et budgets dédiés

Vu de l'EPCI...

- ▶ Une question clef pour un EPCI comme la CC du Pays de Nay : le niveau et les moyens d'ingénierie :
 - Aujourd'hui « externalisée » :
 - ▶ Ingénierie publique (para-départementale...) : PACT, ADIL, CAUE, AUDAP... Que vont faire les Départements demain ?
 - ► Ingénierie privée : AMO (SCoT, urbanisme...)
 - Demain, sans doute une ingénierie communautaire propre, mutualisée avec les communes
 - ► Frais de personnel et de structure...

Au final

- Une dynamique collective ? Oui, même si le sujet est un peu + distancié avec les élus. Importance de rester souple, simple, progressif (la loi laisse des latitudes et c'est bien).
- Des économies ?
 - Oui : cf mutualisations déjà réalisées
 - ▶ Non : création d'un service commun = nouveaux coûts de personnel
- Une spécificité de la mutualisation dans les petits EPCI ? Sans doute, compte-tenu de ressources humaines et financières + limitées et d'un effet ville-centre moins fort et moins prégnant
- ▶ Point de vigilance : ne pas « surcharger » l'EPCI qui, avec ses multiples montées en compétences a déjà pas mal de « chats à fouetter »... Respecter l'équilibre RH de l'EPCI, la mutualisation ne doit pas le mettre en difficulté (« ne pas trop charger la barque »...)
- La mutualisation...les non-dits du législateur, de l'Etat...
 - Ce qui est recherché en vérité, c'est la gestion unifiée Communes/EPCI... sans le dire ouvertement...
 - Mais ce modèle est devant nous (10, 15 ans...), il se construira... avec les communes, lieux de proximité et d'identité